



BOURGOGNE

Déclaration liminaire CAPA certifiés 2020 Avancement accéléré

Le Sgen-CFDT a toujours et continue de dénoncer les pertes de compétences des CAP. Nous tenons à rappeler la nécessité de transparence et de lisibilité des procédures pour tous, et le respect du droit à la promotion des fonctionnaires. La perte des compétences des CAP ne permettra plus une vérification des procédures et la garantie pour les agents de la transparence des opérations. Cette évolution sera source d'incompréhension et augmentera la défiance des personnels à l'égard de l'administration de plus en plus perçue comme une « machine ».

On peut lire dans ces changements profonds de gestion des personnels une volonté de marginaliser la présence et l'action des syndicats, mais pour le Sgen-CFDT, il est hors de question de renoncer au droit à l'information et à celui d'accompagner les personnels pour faire respecter leurs droits.

Cette commission étudie les avancements accélérés des collègues au 6ème et au 8ème échelon. Le Sgen-CFDT a soutenu la mise en place de PPCR car il améliore l'égalité d'avancement des agents, et en particulier en réduisant les écarts femmes/hommes. Mais le Sgen-CFDT n'a jamais revendiqué l'accélération de carrière - cas unique dans la fonction publique - puisque nous avons toujours défendu la déconnexion entre l'évaluation et l'avancement d'échelon. On ne sort malheureusement pas de modalités d'évaluation qui, notamment parce qu'elles sont connectées à la promotion, servent autre chose que le développement professionnel. De ce fait, elles peuvent être sources de démotivation voire de conflit. Cette évaluation peut aussi être source d'inégalité.

Deux questions :

- Quels mécanismes ont provoqué le déséquilibre de la parité dans les promotions, en faveur des hommes pour le 6^e échelon, et en faveur des femmes pour le 8^e ?
- Comment expliquez-vous les taux de promotions extrêmement favorable dans certaines matières comme l'histoire-géo et faible dans d'autres comme en anglais.

Ces différences de traitement confortent le Sgen-CFDT dans ses revendications d'un cadencement unique pour tous. Dans le cadre des négociations sur la revalorisation des rémunérations, le Sgen-CFDT ne cesse de répéter qu'il ne veut pas d'une augmentation du temps de travail des personnels mais une reconnaissance et une meilleure rémunération du travail accompli pour tous. Travailler plus pour gagner plus, ce n'est pas de la revalorisation

Nous vous remercions de votre attention.

Les commissaires paritaires du Sgen CFDT Bourgogne